

(^)

(N° 124.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 MARS 1868.

Crédits provisoires à valoir sur les Budgets des dépenses
de l'exercice 1868 (^).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (^), PAR M. HYMANS.

MESSIEURS,

Le Gouvernement a soumis à la Chambre un projet de loi tendant à ouvrir aux Départements de l'Intérieur, des Travaux publics et de la Guerre, de nouveaux crédits provisoires s'élevant ensemble à 15,400,000 francs, calculés de manière à assurer le service jusqu'à la fin du mois de mai.

La commission à laquelle vous avez renvoyé l'examen de ce projet, vous en propose l'adoption.

Le Rapporteur,

L. HYMANS.

Le Président,

A. MOREAU.

(¹) Projet de loi, n° 121.

(²) La commission était composée de MM. MOREAU, *président*, WOUTERS, DE VRIÈRE, DE ROSSIUS, HYMANS, DE KERCHOVE DE DENTERGHEM et THONISSEN.
